



Termin'Hor

Sous-traitance horlogère et joaillière

Rapport du devoir de diligence pour les approvisionnements provenant de ZCHR et les droits humains

Genève, 02.12.25

Contexte

TERMIN'HOR SA, située à Vernier, Suisse, est une société active dans le domaine de la joaillerie et de l'horlogerie.

Dans le cadre de ses activités, l'entreprise traite des matières précieuses pouvant provenir ou transiter par des zones de conflit ou à haut risque (ZCHR). Ces matières sont exclusivement confiées par les clients et l'entreprise n'achète ni ne vend de matières précieuses.

Cependant, l'entreprise est consciente des risques liés à ces provenances qui incluent des violations flagrantes des droits de l'homme, la torture, le travail forcé ou obligatoire, les crimes de guerre, un soutien direct ou indirect à des groupes armés non étatiques ou à des forces de sécurité publiques ou privées, des pots-de-vin et des fausses déclarations sur l'origine des minéraux, du blanchiment d'argent, de l'évasion fiscale et un non-paiement des redevances au gouvernement.

L'entreprise est également consciente des risques d'atteinte aux droits humains dans l'ensemble de ses chaînes logistiques amont et aval, y compris hors des matières précieuses.

Afin de réduire ces risques et répondre aux exigences de la norme RJC CoP, l'entreprise a adopté une politique d'approvisionnement responsable et une politique de respect des droits humains.

Système de gestion

L'entreprise a mis en place un système de gestion du devoir de diligence en cinq étapes selon le guide de l'OCDE (système de gestion, identification des risques, gestion des risques, audit, rapport) pour

prévenir les risques liés aux approvisionnements de matériaux précieux pouvant provenir de zones de conflit ou à haut risque et d'atteinte aux droits humains.

Ce système est constitué de plusieurs éléments complémentaires permettant d'évaluer et gérer les risques liés aux approvisionnements et aux droits humains.

Cette démarche de diligence est audite dans le cadre des audits du RJC CoP.

L'évaluation des risques se base sur un processus KYC et sur des informations publiques.

Conclusions

Grâce aux informations collectées, l'entreprise n'a pas identifié de signal d'alerte ni d'impact néfaste liés aux approvisionnements de matériaux précieux pouvant provenir de zones de conflit ou à haut risque et d'atteinte aux droits humains concernant ses fournisseurs directs.

Le défi principal pour une entreprise de notre taille en aval des chaînes d'approvisionnement est d'obtenir des informations sur provenances des matériaux précieux, les démarches du devoir de diligence de nos partenaires pour les approvisionnements provenant de ZCHR et d'identifier d'éventuels liens avec des atteintes aux droits humains.

Compte tenu de notre situation, nous nous attendons à avoir un rapport stable avec peu de changements dans les années à venir et nous continuerons de compléter nos connaissances sur les chaînes d'approvisionnement des matériaux précieux et les droits humains.